

Mieux vaut être rappeur qu'islamophobe devant la 17ème chambre !

écrit par Christine Tasin | 3 juin 2013



Les islamophobes ont sans doute leur place sur le mur des cons. Parce que, quand même, [poursuivis](#) pour leur critique de l'islam et leur refus de voir la France islamisée, condamnés comme Pierre Cassen et Pascal Hilout à payer la somme de 12500 euros (après que le procureur dans un premier temps eut même requis de la prison avec sursis et plus de 150000 euros d'amendes et dommages et intérêts, excusez du peu) ils voient un [rappeur](#) qui menace carrément les femmes de les tuer « *ferme ta gueule ou tu vas de faire marie-trintigner (...)* », qui répond aux associations féministes qui le poursuivent en justice : « *comme si c'était d'ma faute si les meufs c'est des putes* » et **qui se voit condamné à ... 1000 euros AVEC SURSIS !**

Et les associations féministes, de conserve avec Bel Kacem de s'extasier devant cette reconnaissance de la violence envers les femmes pendant que l'avocat du rappeur tempête parce que ce jugement ouvrirait « *une voie large, grave, à la censure de la création artistique* » ... Il est vrai que dans un premier jugement la 17ème Chambre avait relaxé le rappeur amoureux des

femmes...

Et tout cela parce que des apprentis sorciers ont un jour décidé de protéger leur électorat en puissance en protégeant de toute critique, quoi qu'ils fassent, ceux qui se recommandent d'une religion. Et ce sont les mêmes que l'on absout sous prétexte qu'ils auraient des excuses... Les lois anti-racistes ont généré des abus intenable et c'est pourquoi je serai cet après-midi à la [conférence de presse](#) sur le sujet aux côtés de Robert Ménard, Pierre Cassen et Karim Ouchikh.

Bref nous avons là le symbole d'une justice qui perd les pédales, qui permet à trop de juges sans éthique et sans conscience de régler des comptes, de chercher à modifier la société afin qu'elle soit conforme à leur idéologie politique.

Dura lex, pour les islamophobes, **sed non lex.**

Dulcis lex, pour les rappeurs ou les Houria Bouteldja relaxée malgré ses menaces à l'égard des Blancs, **sed non lex.**

La loi, qu'elle soit dure ou douce, dans tous les cas **n'est plus la loi** et notre société perd tous ses repères.

Comment voulez-vous que de simples citoyens islamophobes, voyant le sort qui leur est réservé, soient respectueux des lois antiracistes et de ceux qui les interprètent chaque jour de façon plus radicale afin de rétablir, de fait, le délit de blasphème ?

Comment voulez-vous que les racailles islamisées et les rappeurs qui crient partout leur haine des Français, [des Blancs](#), des femmes et appellent même à les tuer en toute impunité soient respectueux des lois et de nos valeurs ? La 17ème Chambre, disons-le tout net, les encourage.

Proche est le jour où nul, en France, ne respectera plus aucune loi et où l'on égorgera en série les militaires, les femmes non voilées, les juifs et les homos.

Les juges de la 17ème Chambre auront une part de responsabilité dans le terrible avenir qui se profile pour nombre de ceux qui vivent sur notre sol, français ou pas.

Christine Tassin